

## ARDEMAT - S180 - 500ML

Chemwatch Code d'alerte du risque: 4

Version Num: 2.4

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 27/09/2023

Date d'impression: 16/11/2023

S.REACH.FRA.FR

### SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ARDEMAT - S180 - 500ML
Synonymes	Part No - A700100
Nom d'expédition	AÉROSOLS
Autres moyens d'identification	UFI:HESY-V0AC-R00K-WG3S

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie Produit chimique	PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
Secteurs d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans) SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur si-tes industriels
Secteur d'utilisation - Sous catégorie	SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois
Utilisations identifiées pertinentes	L'application se fait par un spray à partir d'un aérosol tenu à la main.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	SAS ARDEMAT GROUP
Adresse	2255 Route du Vent 07320 SAINT AGREVE France
Téléphone	0033 475 302 309
Fax	
Site Internet	<a href="http://www.ardemat.com">www.ardemat.com</a>
Courriel	contact@ardemat.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33 4 26 69 99 66
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H222+H229 - Aérosols, catégorie de danger 1, H351 - Cancérogénicité, catégorie de danger 2
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixcl.com

Agrippants - Adhésifs - Colles - Magnétiques

Pictogramme(s) de danger	 
--------------------------	---

Mention d'avertissement	<b>Danger</b>
-------------------------	---------------

## Déclaration(s) sur les risques

<b>H222+H229</b>	Aérosol extrêmement inflammable; Récipient sous pression: peut exploser s'il est chauffé
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer .

## Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

## Déclarations de Sécurité: Prévention

<b>P201</b>	Se procurer les instructions avant utilisation.
<b>P210</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>P211</b>	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
<b>P251</b>	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

## Déclarations de Sécurité: Réponse

<b>P308+P313</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
------------------	--

## Déclarations de Sécurité: Stockage

<b>P405</b>	Garder sous clef.
<b>P410+P412</b>	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

## Déclarations de Sécurité: Élimination

<b>P501</b>	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
-------------	---

## 2.3. Autres dangers

Inhalation et/ ou ingestion peuvent provoquer des dommages sur la santé\*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire et la peau\*.

Des expositions répétées causent des sécheresses de la peau et des craquelures\*.

Les vapeurs causent des vertiges et des somnolences\*.

<b>dichlorométhane</b>	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
<b>butane</b>	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
<b>propane</b>	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
<b>2-méthylpropane</b>	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

## 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

## 3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 75-09-2 2. 200-838-9 3. 602-004-00-3 4. Pas Disponible	30-50	<u>dichlorométhane</u>	Cancérogénicité, catégorie de danger 2; H351 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 106-97-8. 2. 203-448-7 3. 601-004-00-0 601-004-01-8 4. Pas Disponible	10-25	<u>butane</u>	Gaz inflammable Catégorie 1A, Gaz sous pression: Gaz liquéfiés; H220, H280, EUH044 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 74-98-6 2. 200-827-9 3. 601-003-00-5 4. Pas Disponible	15-25	<u>propane</u>	Gaz inflammables, catégorie de danger 1, Gaz sous pression; H220, H280 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixcl.com

Agrippants - Adhésifs - Colles - Magnétiques

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	[%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 75-28-5. 2. 200-857-2 3. 601-004-00-0[601-004-01-8 4. Pas Disponible	5-20	<u>2-méthylpropane</u>	Gaz inflammable Catégorie 1A, Gaz sous pression: Gaz liquéfiés; H220, H280, EUH044 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible

**Légende:** 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; \* EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

## SECTION 4 Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	<p>Si les aérosols entrent en contact avec les yeux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau fraîche.</li> <li>▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps.</li> <li>▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur sans délai.</li> <li>▶ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible.</li> <li>▶ Retirer tous les solides adhérent avec une crème industrielle de nettoyage de la peau.</li> <li>▶ <b>NE PAS utiliser de solvants.</b></li> <li>▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<p>Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Amener à l'air frais.</li> <li>▶ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos.</li> <li>▶ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins.</li> <li>▶ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à pulmocoude, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<p>Non considérée comme une voie d'entrée normale. Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool.</p>

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour une intoxication due au fréon / halons;

A. Mesures d'urgences et de supports.

- ▶ Maintenir les voies respiratoires dégagées et aider la ventilation si nécessaire.
- ▶ Traiter un coma et une arythmie s'ils surviennent. Eviter l'épinéphrine (adrénaline) ou autres amines sympathomimétiques qui peuvent précipiter une arythmie ventriculaire. Une tachyarythmie provoquée par une augmentation de la sensibilité myocardique et peut être traitée par du propranolol, 1-2 mg IV ou de l'esmolol 25-100 micromg/kg/min IV.
- ▶ Contrôler l'ECG pendant 4-6 heures.

B : Médicament et antidote spécifique:

- ▶ Il n'y a pas d'antidote spécifique.

C : Décontamination

- ▶ Inhalation : retirer la victime de l'exposition et fournir un supplément d'oxygène si disponible.
- ▶ Ingestion : (a) Post-hospitalier : Administrer du charbon activé si disponible. NE PAS faire vomir en raison de l'absorption rapide et du risque d'un début abrupt de dépression CNS. (b) Hôpital : Administrer du charbon activé bien que l'efficacité du charbon soit inconnue. Réaliser un lavage gastrique uniquement si l'ingestion était importante et récente (moins de 30 minutes).

D : Elimination avancée:

- ▶ Il n'y a pas de méthodes efficaces documentées pour une hausse de la diurèse, une hémodialyse, une hémoperfusion ou des doses répétées de charbon.

POISONING and DRUG OVERDOSE, Californian Poison Control System Ed. Kent R Olson; 3rd Edition

Traiter symptomatiquement.

pour les poisons (dans le cas où un régime de traitement est absent) :

## TRAITEMENT DE BASE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- ▶ Anticiper les crises.
- ▶ **NE PAS utiliser d'émétiques.** Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

## TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Une thérapie avec drogue doit être envisagée pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Une hypotension sans signe d'hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs. Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixcl.com

fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications. Agrippants - Adhésifs - Colles - Magnétiques

- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utilisé pour aider l'irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO2

GRAND INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau ou brouillard.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

## 5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<p><b>POUR DES FEUX IMPLIQUANT PLUSIEURS CYLINDRES DE GAZ:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour arrêter le flux de gaz, un personnel spécifiquement entraîné peut rendre l'atmosphère inerte en réduisant les niveaux d'oxygène permettant ainsi le rebouchage des containers fuyants.</li> <li>▶ Réduire le taux du flux et injecter un gaz inerte, si possible, avant de stopper complètement le flux pour prévenir un retour de flamme.</li> <li>▶ <b>NE PAS éteindre le feu tant que l'approvisionnement est fermé, sinon un ré-allumage explosif pourra survenir.</b></li> <li>▶ Si le feu est éteint et que le flux de gaz continue, utiliser une ventilation augmentée pour prévenir la création d'une atmosphère explosive.</li> <li>▶ Utiliser des outils anti-étincelle pour fermer les valves des containers.</li> <li>▶ Faire ATTENTION à une Explosion de d'Ébullition de Liquide s'Évaporant en Vapeur, BLEVE, si le feu empiète sur les containers environnants.</li> <li>▶ Diriger un jet d'eau 2500 litres/min (500 gpm) sur les containers au-dessus du niveau du liquide avec l'assistance de moniteurs de contrôle distant.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.</li> <li>▶ Porter un appareil de respiration avec des gants de protection.</li> <li>▶ Prévenir par tous les moyens disponibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.</li> <li>▶ Si sûr de le faire, éteindre tous les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par le feu a disparu.</li> <li>▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.</li> <li>▶ <b>NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds.</b></li> <li>▶ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé.</li> <li>▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.</li> <li>▶ L'équipement doit être décontaminé en profondeur après usage</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>GENERAL</b></p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.</li> <li>▶ Porter un appareil respirateur plus des gants de protection.</li> <li>▶ Envisager une évacuation.</li> <li>▶ Combattre le feu depuis une distance sûre, à partir d'un abris adéquat.</li> <li>▶ Si sûr, éteindre les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par les vapeurs a disparu.</li> <li>▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.</li> <li>▶ <b>NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds.</b></li> <li>▶ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé.</li> <li>▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>PROCEDURES DE LUTTE INCENDIE</b></p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La seule manière sûre d'éteindre un incendie de gaz inflammable est d'arrêter le flux de gaz.</li> <li>▶ Si le flux ne peut être stoppé, laisser le contenu entier du cylindre brûler tout en refroidissant le cylindre et les alentours avec de l'eau depuis une distance adaptée.</li> <li>▶ L'extinction d'un incendie sans arrêter le flux de gaz peut permettre la formation de mélanges explosifs ou inflammables avec l'air.</li> <li>▶ Ces mélanges peuvent se propager jusqu'à une source d'allumage.</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>RISQUES PARTICULIERS</b></p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des pressions excessives peuvent se développer dans un cylindre exposé au feu ; ceci peut engendrer une explosion.</li> <li>▶ Les cylindres avec des limiteurs de pression peuvent libérer leurs contenus en raison d'un feu et le gaz libéré peut constituer une nouvelle source de risque pour les pompiers.</li> <li>▶ Les cylindres sans limiteur de pression non pas de sécurité pour une libération contrôlée et sont donc plus à même d'exploser si exposés à un feu.</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>NECESSITES DE LA LUTTE INCENDIE</b></p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La nécessité de vêtement proche, de protection contre les pénétrations et les embrasements généralisés et les protections spéciales devraient être déterminées pour chaque incident par un professionnel compétent dans la sécurité de la lutte incendie.</li> </ul>
	Risque D'Incendie/Explosion

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixcl.com

- ▶ Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives: - Magnétiques
- ▶ En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).

Les produits de combustion comprennent:

le monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO2)

chlorure d'hydrogène

phosgène

d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

**Contient une substance à bas point d'ébullition:** les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.</li> <li>▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection</li> <li>▶ Éliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération</li> <li>▶ Essuyez.</li> <li>▶ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué.</li> <li>▶ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr.</li> </ul>
Eclaboussures Majeures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faire évacuer le personnel de la zone et se déplacer contre le vent.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du risque.</li> <li>▶ Porter un vêtement de protection pour tout le corps et muni d'un appareil respiratoire.</li> <li>▶ Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures de s'infiltrer dans les drains et les cours d'eau.</li> <li>▶ Envisager une évacuation (ou se protéger en restant sur place).</li> <li>▶ Ne pas fumer, pas de flammes nues ni de source d'inflammation.</li> <li>▶ Augmenter la ventilation.</li> <li>▶ Stopper les fuites si cette opération ne présente pas de risque.</li> <li>▶ Spray et brouillard d'eau peuvent être utilisés pour disperser / absorber les vapeurs.</li> <li>▶ Absorber et contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour ensuite les recycler.</li> <li>▶ Collecter les résidus solides et les stocker hermétiquement dans des tonneaux à des fins de recyclage.</li> <li>▶ Laver la zone et prévenir une entrée des ruissellements dans les drains.</li> <li>▶ A la suite des opérations de nettoyage, décontaminer et blanchir tous les vêtements et les équipements de protection avant de les stocker pour une utilisation future.</li> <li>▶ Si une contamination des drains ou des voies d'eau survient, prévenez les services d'urgence.</li> <li>▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent.</li> <li>▶ Alerter les Autorités d'Urgences et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.</li> <li>▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respirateur.</li> <li>▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.</li> <li>▶ Envisager une évacuation.</li> <li>▶ Fermer toutes les sources possibles d'allumage et augmenter la ventilation.</li> <li>▶ Ne pas fumer et aucune lumière à nu dans la zone.</li> <li>▶ Faire preuve d'une attention extrême pour prévenir toute réaction violente.</li> <li>▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.</li> <li>▶ Un spray d'eau ou de fumée peut être utilisé pour disperser la vapeur.</li> <li>▶ <b>NE PAS entrer dans un espace confiné dans lequel du gaz a pu s'accumuler.</b></li> <li>▶ Conserver le lieu vide jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé.</li> <li>▶ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée.</li> <li>▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.</li> <li>▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> <li>▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains.</li> <li>▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ou de source d'allumage.</li> <li>▶ Augmenter la ventilation.</li> <li>▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.</li> <li>▶ Un spray ou un nuage d'eau peut être utilisé pour disperser / absorber les vapeurs.</li> <li>▶ Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Si sûr, les cannettes endommagées doivent être placées dans un container à l'extérieur. Les cannettes intactes doivent être réunies et attachées de manière sûr.</li> <li>▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.</li> </ul>

## 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sûre

Le tachon et ses produits radioactifs d'affaiblissement sont dangereux s'inhalés ou ingérés

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixel.com

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation.</li> <li>▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît.</li> <li>▶ Utiliser une zone bien ventilée.</li> <li>▶ Prévenir une concentration dans les creux et puits.</li> <li>▶ <b>NE PAS entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ait été vérifiée.</b></li> <li>▶ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages.</li> <li>▶ Eviter un contact avec des produits incompatibles.</li> <li>▶ Durant la manipulation, <b>NE PAS manger, boire ni fumer.</b></li> <li>▶ <b>NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.</b></li> <li>▶ <b>NE PAS diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine.</b></li> <li>▶ Eviter les dommages physiques aux containers.</li> <li>▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément.</li> <li>▶ Suivre les procédures de travail adéquates.</li> <li>▶ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant.</li> <li>▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres.</li> </ul>
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	<p>Conserver au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables.</li> <li>▶ <b>NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler.</b></li> <li>▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien scellés.</li> <li>▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré.</li> <li>▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite.</li> <li>▶ Respectez les conseils de stockage du fabricant.</li> </ul>

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	<p><b>N'utilisez pas des récipients en aluminium ni des récipients galvanisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aérosol dispenser.</li> <li>▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.</li> </ul>
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<p>Butane / isobutane :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ réagit violemment avec les puissants oxydants, l'acétylène, les halogènes et les oxydes nitreux</li> <li>▶ ne se mélange pas avec le dioxyde de chlore, l'acide nitrique et certains plastiques</li> <li>▶ peut générer des charges électrostatiques en raison de sa faible conductivité, ce qui peut enflammer les vapeurs.</li> </ul> <p>Conservez le butane loin du carbonylure de nickel en présence d'oxygène entre 20 et 40 °C.</p> <p>Propane :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ réagit violemment avec des oxydants puissants, du peroxyde de baryum, du dioxyde de chlore, de l'oxyde de dichlore, du fluor, etc.</li> <li>▶ dissout certains plastiques, caoutchoucs et revêtements.</li> <li>▶ peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent enflammer ses vapeurs.</li> </ul> <p>Tenir éloigner des alcools et de l'eau.</p> <p>Eviter une réaction avec des agents oxydants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure à celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances.</li> </ul>
<b>Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008</b>	P3b : Aérosols inflammables
<b>Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application</b>	P3b Exigences de niveau inférieur/supérieur : 5 000 (net) / 50 000 (net)

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
dichlorométhane	<p>cutanée 12 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 176 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) cutanée 5.82 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 44 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 0.06 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</p>	<p>0.31 mg/L (L'eau (douce)) 0.27 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.031 mg/L (Eau (Marine)) 2.57 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.26 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.33 mg/kg soil dw (sol) 26 mg/L (STP)</p>

\* Les valeurs pour la population générale

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
UE Liste récapitulative des indicateurs Valeurs limites	dichlorométhane	Méthylène chloride; Dichloromethane	100 ppm / 353 mg/m <sup>3</sup>	706 mg/m <sup>3</sup> / 200 ppm	Pas Disponible	skin

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixel.com

Source	Composant	Nom du produit	Concentration	STEL	pic	Notes
d'exposition (VLIIEP)						
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	dichlorométhane	Dichlorométhane	50 ppm / 178 mg/m3	356 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	butane	n-Butane	800 ppm / 1900 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

## Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
dichlorométhane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
butane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-méthylpropane	5500* ppm	17000** ppm	53000*** ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
dichlorométhane	2,300 ppm	Pas Disponible
butane	Pas Disponible	1,600 ppm
propane	2,100 ppm	Pas Disponible
2-méthylpropane	Pas Disponible	Pas Disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les employés exposés à des cancérigènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée.</li> <li>Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que 'boite à gants'. Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé.</li> <li>Dans les zones régulées, le cancérigène devrait rester stocké dans des containers fermés ou enfermés dans un système fermé, incluant des circuits de tuyauterie, avec des ports ou ouvertures fermés tant que le cancérigène est contenu à l'intérieur.</li> <li>Les systèmes à cuves ouvertes sont prohibés.</li> <li>Chaque opération devrait être pourvue d'une ventilation d'extraction locale afin que le mouvement de l'air soit toujours des zones de travail ordinaires vers le lieu d'opération.</li> <li>L'air extrait ne devrait pas être libéré dans des zones régulées, des zones non-régulées ou dans l'environnement extérieur à moins d'être décontaminé. De l'air d'appoint propre devrait être introduit en volume suffisant pour maintenir un fonctionnement correct du système d'extraction local.</li> <li>Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination, puis une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule.</li> <li>A l'exception des systèmes extérieurs, les zones régulées devraient être maintenues sous une pression négative (avec le respect des zones non-régulées).</li> <li>Une ventilation locale d'extraction nécessite que de l'air d'appoint soit fourni en volumes égaux à l'air remplacé.</li> <li>Les hottes de laboratoire doivent être conçues et maintenues afin d'aspirer l'air à l'intérieur à une vitesse moyenne linéaire de surface de 150 pieds/min. avec un minimum de 125 pieds / min. La conception et la construction de hotte d'aspiration nécessitent que l'insertion de n'importe quelle partie du corps de l'employé, autres que les mains et les bras, soit rendue impossible.</li> </ul>
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lunettes de sécurité avec protections latérales</li> <li>Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]</li> <li>Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].</li> <li>Lunettes contre les gaz à ajustage précis.</li> </ul>
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	<p>Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités.</p> <p><b>SINON:</b></p> <p>Pour des expositions potentiellement modérées: Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique.</p> <p>Pour des expositions potentiellement importantes: Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.</p>
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée.</li> <li>Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution.</li> <li>Des douches déluge d'urgence et des fontaines de lavement de yeux, approvisionnées en eau potable, devraient être situées proches, en</li> </ul>

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixel.com

vue de, et sur le même niveau que les emplacements où une exposition directe est possible.

- ▶ Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent être identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air.
- ▶ Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination et une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule.

Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie d'allumage minimum pour de divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large plage de matériaux de vêtements, y compris le coton. Eviter les niveaux de charge dangereux en vous assurant de la faible résistivité du matériau de surface le plus externe. BRETHERRICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.

Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.

**SINON:**

- ▶ Protections.
- ▶ Crème nettoyante.
- ▶ Unité de nettoyage pour les yeux.
- ▶ N'appliquez pas sur des surfaces chaudes.

**Produit(s) recommandé(s)****INDEX DE SELECTION DES GANTS**

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

**'Forsberg Clothing Performance Index'.**

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivant(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

ARDEMAT - S180 - 500ML

Matériel	CPI
PE/EVAL/PE	A
PVA	A
TEFLON	B
BUTYL	C
CPE	C
NATURAL RUBBER	C
NEOPRENE	C
VITON	C
VITON/BUTYL	C
VITON/CHLOROBUTYL	C

\* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

**REMARQUE:** Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

\* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

**Protection respiratoire**

Filtere de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède 'le standard d'exposition' (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	AX-AUS	-	AX-PAPR-AUS
50 x ES	Conduit d'air*	-	-
100 x ES	-	AX-3	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	-

\* - Débit continu; \*\* - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée. Généralement non applicable.

- ▶ Un appareil respiratoire à pression positive, à fourniture d'air devrait être utilisé pour les travaux dans des lieux clos si une fuite est suspectée ou si le confinement principal doit être ouvert (e.g. pour un changement de cylindre).
- ▶ Un appareil avec approvisionnement d'air est nécessaire quand une libération de gaz du confinement principal est suspectée ou avérée.

Le choix de la Classe et du Type de respirateur dépendra du niveau du contaminant et de la nature chimique du contaminant. Les Facteurs de protection (définis comme le ratios de contaminant à l'intérieur et à l'extérieur du masque) peuvent également se révéler importants.

Niveau dans la zone de respiration en ppm (vol.)	Facteur de protection maximum	Respirateur semi-complet	Respirateur complet
1000	10	AX-AUS	-
1000	50	-	AX-AUS
5000	50	Adduction d'air *	-
5000	100	-	AX-2
10000	100	-	Adduction d'air **

\* - Flux continu \*\* - Flux continu ou pression positive.

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir section 12

**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	couleur		
État Physique	gaz dissous	Densité relative (l'eau = 1)	1,20

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixel.com

Agrippants - Adhésifs - Colles - Ma

Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	20.5
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	39-40	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	713.26
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

## 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Températures élevées.</li> <li>▶ Présence d'une flamme nue.</li> <li>▶ Le produit est considéré comme stable.</li> <li>▶ Une polymérisation à risque ne se produira pas.</li> </ul>
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

## SECTION 11 Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	<p>L'inhalation d'aérosols (brumes ou fumées), générés par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive. Le produit n'est pas connu comme produisant des irritations respiratoires (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, une inhalation du produit, particulièrement durant des périodes prolongées, peut produire des désagréments respiratoires et occasionnellement, des détresses.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>L'inhalation de gaz toxiques peut causer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des effets sur le Système nerveux central comprenant dépression, maux de tête, confusion, vertige, stupeurs, des tremblements et un coma ;</li> <li>▶ Système respiratoire : tuméfactions importantes des poumons, souffle court et rapide, cornage et d'autres symptômes et arrêts respiratoires ;</li> <li>▶ Au niveau du cœur : des défaillances, un battement cardiaque irrégulier et des arrêts cardiaques ;</li> <li>▶ Gastro-intestinal : irritations, ulcères, nausées et vomissements (pouvant contenir du sang) et des douleurs abdominales.</li> </ul> <p>Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.</p> <p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.</p> <p>Le produit est fortement volatile et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition.</p> <p>L'utilisation d'une quantité de produit dans un espace confiné ou non-ventilé peut engendrer une augmentation de l'exposition et développer une atmosphère irritante.</p> <p>Avant de commencer, envisager un contrôle de l'exposition par une ventilation mécanique.</p> <p><b>ATTENTION: Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle.</b></p>
--------	---

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixel.com

	Une intoxication aiguë aux hydrocarbures aliphatiques halogènes apparaît en deux étapes : des signes évidents d'une narcose réversible sont présents pendant la première étape et dans la seconde étape, des signes de blessures des organes peuvent apparaître, un seul et unique organe n'est (pratiquement) jamais impliqué.
<b>Ingestion</b>	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux. Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.
<b>Contact avec la peau</b>	Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Une vapeur en spray peut produire un désagrément. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.
<b>Yeux</b>	Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz. Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation modérée peut être attendue avec des rougeurs ; une conjonctivite peut apparaître en cas d'expositions prolongées.
<b>Chronique</b>	Des preuves importantes existent qui montrent que la substance peut engendrer des effets mutagènes irréversibles mais non mortel à la suite d'une unique exposition. Selon des données épidémiologiques, le matériel est considéré comme carcinogène pour l'homme. On ne dispose pas de données suffisantes pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme et l'apparition d'un cancer. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans). L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques. La principale source d'exposition au gaz sur le lieu de travail est l'inhalation.

<b>ARDEMAT - S180 - 500ML</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>dichlorométhane</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye(rabbit): 162 mg - moderate
	Inhalation(Rat) LC50; 76 mg/L4h <sup>[2]</sup>	Eye(rabbit): 500 mg/24hr - mild
	Oral(Rat) LD50; 1600 mg/kg <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit): 100mg/24hr-moderate Skin (rabbit): 810 mg/24hr-SEVERE
<b>butane</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Inhalation(Rat) LC50; 658 mg/4h <sup>[2]</sup>	Pas Disponible
<b>propane</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Inhalation(Rat) LC50; 364726.819 ppm4h <sup>[2]</sup>	Pas Disponible
<b>2-méthylpropane</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Inhalation(Rat) LC50; >13023 ppm4h <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

<b>ARDEMAT - S180 - 500ML</b>	Une exposition au produit peut engendrer un risque possible d'effets irréversibles. Le produit peut provoquer des effets mutagènes chez l'homme. Ce problème est soulevé, de manière générale, sur la base d'études appropriées et en utilisant des cellules végétales de mammifères in vivo. De telles découvertes sont souvent supportées par des études des propriétés mutagènes in vitro.
<b>DICHLOROMÉTHANE</b>	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2A : Probablement cancérigène pour les humains.
<b>PROPANE</b>	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.

toxicité aiguë   
Irritation / corrosion

Cancérogénicité   
reproducteur

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixcl.com

Agrippants - Adhésifs - Colles - Magnétiques

Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

**Légende:** ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification  
 ✔ – Données nécessaires à la classification disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## 11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

## SECTION 12 Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

ARDEMAT - S180 - 500ML	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

  

dichlorométhane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	BCF	1008h	Poisson	2-5.4	7
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	202-286mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	108.5mg/l	1
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.98mg/l	4
	LC50	96h	Poisson	2-3.3mg/l	4
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.98mg/l	4

  

butane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2

  

propane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

  

2-méthylpropane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2

  

**Légende:** Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
dichlorométhane	BAS (La demi-vie = 56 journées)	HAUT (La demi-vie = 191 journées)
butane	BAS	BAS
propane	BAS	BAS
2-méthylpropane	HAUT	HAUT

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
dichlorométhane	BAS (BCF = 40)

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixcl.com

Composant	Bioaccumulation	Agrippants - Adhésifs - Colles - Magnétiques
butane	BAS (LogKOW = 2.89)	
propane	BAS (LogKOW = 2.36)	
2-méthylpropane	BAS (BCF = 1.97)	

## 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
dichlorométhane	BAS (KOC = 23.74)
butane	BAS (KOC = 43.79)
propane	BAS (KOC = 23.74)
2-méthylpropane	BAS (KOC = 35.04)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplies?			non
vPvB			non

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement.</li> <li>▶ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé.</li> <li>▶ Permettre à de petites quantités de s'évaporer.</li> <li>▶ <b>NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.</b></li> </ul>
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

## SECTION 14 Informations relatives au transport

## Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

## Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe 2.1 Danger subsidiaire Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixcl.com

Aerisppants - Adhésifs - Colles - Magnétiques

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet
	Code de classification	5F
	Etiquette de danger	2.1
	Dispositions particulières	190 327 344 625
	quantité limitée	1 L
	Code tunnel de restriction	D

## Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	2.1
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	Sans Objet
	Code ERG	10L
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A145 A167 A802
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	203
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	150 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	203
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	75 kg
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y203
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G

## Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	2.1
	IMDG Danger subsidiaire	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-D, S-U
	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959
	Quantités limitées	1000 ml

## Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	5F
	Dispositions particulières	190; 327; 344; 625
	Quantités Limitées	1 L
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	1

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## 14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

Sté Pixc'l - 26 rue du chemin vert - 78610 Le Perray en Yvelines - contact@by-pixcl.com - 01 34 84 21 93 - www.by-pixcl.com

## 14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixcl.com

Agrippants - Adhésifs - Colles - Magnétiques

Nom du produit	Grouper
dichlorométhane	Pas Disponible
butane	Pas Disponible
propane	Pas Disponible
2-méthylpropane	Pas Disponible

## 14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
dichlorométhane	Pas Disponible
butane	Pas Disponible
propane	Pas Disponible
2-méthylpropane	Pas Disponible

## SECTION 15 Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## dichlorométhane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2A: Probablement cancérigène pour l'homme

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

## butane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 1) Cancérogènes : Catégorie 1 A

Règlement UE REACH (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

## propane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

## 2-méthylpropane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 1) Cancérogènes : Catégorie 1 A

Règlement UE REACH (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

## Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	P3b

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

## État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (dichlorométhane; butane; propane; 2-méthylpropane)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixcl.com

Inventaire national	Statut	Agrippants - Adhésifs - Colles - Magnétiques
Japon - ENCS	Oui	
Corée - KECI	Oui	
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui	
Philippines - PICCS	Oui	
É.-U.A. - TSCA	Oui	
Taiwan - TCSI	Oui	
Mexique - INSQ	Oui	
Vietnam - NCI	Oui	
Russie - FBEPH	Oui	

**Légende:**  
*Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire*  
*Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.*

## SECTION 16 Autres informations

date de révision	27/09/2023
date initiale	27/09/2023

## Codes pleins de risques de texte et de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

## Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.4	27/09/2023	Identification des dangers - Classification, Composition/informations sur les composants - Ingrédients

## autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition.

L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

## Définitions et abréviations

- ▶ PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
  
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taiwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses.

## ARDEMAT - S180 - 500ML

by-pixel.com

Agrippants - Adhésifs - Colles - Massésiques

**Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]**

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Aérosols, catégorie de danger 1, H222+H229	Sur la base de données de test
Cancérogénicité, catégorie de danger 2, H351	Méthode de calcul

Alimenté par Author1Te, de Chemwatch.

by-pixel.comby-pixel.com